



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

À une séance ordinaire tenue le 7 juin 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller n° 6

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 absente

La directrice générale atteste que plus de 18 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 635-2010 modifiant le règlement de zonage
- b. Adoption du projet de règlement n° 638-2010 modifiant le plan d'urbanisme
- c. Adoption du projet de règlement n° 639-2010 modifiant le règlement de zonage
- d. Adoption du projet de règlement n° 641-2010 modifiant le règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme
- e. PIIA patrimoine - acceptation de 7 permis
- f. PIIA Route 273 - 46-50, rue Chaîné
- g. PIIA zones commerciales et industrielles - acceptation d'un permis
- h. PIIA affichage et dérogation mineure - 399, Route 273
- i. Dérogation mineure - 56-B, rue Industrielle
- j. Démission au CCU

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Engagement des animateurs et animatrices du terrain de jeux 2010

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Embauche de 2 nouveaux pompiers

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement modifiant le règlement 318-98 sur la circulation
- b. CGER – Nouveau taux de location mensuel du camion à ordures
- c. Achat de tuyaux pour ponceaux
- d. Mandat à « Groupe Giroux » pour le piquetage des rues Côté et Gingras

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Vente de biens et meubles

12. ADMINISTRATION

- a. Échange de parcelles de terrains

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14671-06-2010
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14672-06-2010
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Mai

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 215.53 \$
Cathy Bergeron	4 461.72 \$
Martin Miller	1 754.84 \$
Renault Lepage	4 656.39 \$
Dany Lamontagne	3 731.20 \$
Linda Fortin	1 807.70 \$
Membres du conseil et cadres	28 452.18 \$
Employés voirie et bureau	48 074.44 \$
Service de sécurité incendie	6 004.21 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	3 540.00 \$
Terrain de jeux	815.36 \$
Personnel de la SAAQ	5 396.47 \$
Total des salaires bruts payés pour mai 2010 :	92 282.66 \$



Comptes payés - Mai

Tournoi de golf Philippe Boucher	Inscription tournoi et 1 souper supplé.	1 120.00 \$
Office Municipale	10% du déficit OMH	3 611.00 \$
Office Municipale	10% du déficit de la Corp. des aînés	1 571.00 \$
Les Arts et la ville	Inscription au colloque	200.00 \$
Société canadienne du cancer	Don	100.00 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
Gazon Court	Contrat tonte de gazon	2 184.13 \$
Petite caisse	Renflouement	271.95 \$
Cercle de Fermières	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Inscriptions Terrain de jeux	326.45 \$
Télus	Téléphones	528.81 \$
Revenu du Québec	RRQ 2009	21.97 \$
Marcel Croteau	Ménage de l'Hôtel de Ville	556.26 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs - service des incendies	330.50 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
S.A.A.Q.	Permis spécial pour camion ordures	270.00 \$
Camions A & R Dubois inc.	Achat d'un camion pour la voirie	54 180.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 501.46 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	600.16 \$
Christian Martineau	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 752.30 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Remb. du dépôt de garantie	364.77 \$
Paysagiste 2000 enr.	Remb. du dépôt de garantie	3 995.77 \$
Léopold Delisle inc.	Remb. du dépôt de garantie	2 905.19 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	358.78 \$
Patrice Belzile, Vicky Verret	Remb. demande de dérogation mineure	500.00 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	11.30 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 510.78 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 222.73 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	663.05 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
Petite caisse bibliothèque	Renflouement	242.90 \$
Télus	Cellulaires	634.03 \$
Petite caisse	Renflouement	192.57 \$
Télus	Téléphones et internet	641.65 \$
Groupe Négotel	Téléphones - 11, rue Industrielle	469.24 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	325.08 \$
Mike Télus	Appareils Mike	180.17 \$
Total des comptes payés pour le mois de mai 2010 :		87 794.00 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Mai

Diane Bédard	Remboursement cours de yoga	70.80 \$
Angela Bergeron	Surveillance du gymnase	380.00 \$
Yann Lemieux	Dessin pour chandails terrain de jeux	80.00 \$
Réjean Grenier	Professeur de karaté	1 079.50 \$
Céline Gingras	Remboursement cours d'informatique	37.50 \$
Maxim Vachon Savary	Remboursement soccer	80.00 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	1 279.69 \$
Samuel Dubois	Remboursement soccer	150.00 \$
Formation IDC	Professeur informatique	960.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de mai 2010 :		4 117.49 \$

Comptes à Payer - Mai

Acklands Grainger	Peinture, détecteur de gaz	3 417.80 \$
Aide informatique G. Gosselin	Batterie station pomp.et soutien informatique	1 752.40 \$
Alimentation Beauchesne	Divers achats pour réunions	21.98 \$
All Seasons publications ltd	Guide SAAQ	260.30 \$
Amusements Récréofun inc.	Dépôt - sortie terrain de jeux	311.63 \$
Aqua Zach inc.	Pièces traitement d'eau potable	349.48 \$
Arboriculture Renauld Vachon	Essouchement de 13 souches	715.35 \$
Aréo-Feu	Réparer piscine et camions	23 592.29 \$
Ass. chefs en sécurité incendie du Qc	Inscription au congrès des chefs	141.09 \$
Batteries du Québec inc.	Batterie	101.53 \$
BuroPlus	Papier et articles de bureau	878.87 \$
Camp de Portneuf	Dépôt - sortie terrain de jeux	288.00 \$
Carquest	Pièces et accessoires	863.63 \$
CGER	Location camion ordures - avril	6 904.50 \$
Centre de Couture F. Olivier	Sacs	17.83 \$
C.E.R. Turmel	Pièces	620.93 \$
Certified Laboratories	Aérosol	409.69 \$
Clinique Vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	296.86 \$
COAIR	Drain	265.34 \$
COLBO	Loquet	47.41 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	95.70 \$
Construction SRB scc	Sciage de trottoir	842.95 \$
Constructo Se@o	Appel d'offres (camion 10 roues et pavage)	56.44 \$
Coop Seigneurie	Semence	72.50 \$
Christian Côté	Remb. chaussures de sécurité	150.00 \$
Côté Fleury	Clés et cadenas	255.13 \$
Décormag	Renouvellement revue - bibliothèque	16.93 \$
Dessureault, Lemire, Désaulniers...	Vérification comptable	17 653.65 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	90.30 \$
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	Filet de tennis	396.93 \$
Document express	Papeterie (tablettes de mandats)	126.00 \$
Drapeaux et Bannières L'étendard inc.	Drapeaux	93.69 \$
Éditions Yvon Blais	Mise à jour AAPI	100.70 \$
Entreprises Jacques Beaudet inc.	Transport rechargement	540.72 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux, pavage et rehaussement	359 161.62 \$
Envir'eau puits	Honoraires professionnels - traitement des données	790.13 \$
Équipements récréatifs Jambette inc.	Réparer jeux - terrain des loisirs	417.64 \$
Équipement de sécurité du Québec	Douche oculaire - réservoir des Lilas	120.78 \$
Exova	Analyses d'eau	401.84 \$
Fabrique St-Apollinaire	Messes et cartes d'offrandes	18.00 \$
FQM	Frais de transport et formation	67.48 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	147.00 \$
Linda Fortin	Remboursement de frais de congrès	402.94 \$
Fortin Sécurité Médic	Renflouement de la trousse de secours	203.03 \$
G. L'Avantage Autos inc.	Location d'une nacelle	219.46 \$
Gaétan Bolduc & ass. inc.	Réparation aérateur et installation	3 299.60 \$
Garage Germain Rousseau & fils inc.	Entretien de véhicules et trailler	48.48 \$
Gazon Court	Tonte de gazon	2 184.13 \$
Graphica Impression inc.	Plan des étangs	34.78 \$
Groupe Archambault	Achat d'un livre pour biblio.	26.20 \$
Groupe Giroux	Piquetage - rue des Merles	1 214.54 \$
Jean-Pierre Delisle	Transport de terre et bris d'aqueduc	493.83 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	50.00 \$
L. Delisle inc.	Heures de machinerie et voyages de sable	462.79 \$



Lettrage Rémi Gagné	Panneau et chiffres pour signalisation	146.74 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Location LPL inc.	Disque et courroie	94.89 \$
Lombard Canada	Réclamations : Jean Coutu et Lynn Lachance	2 000.00 \$
Lubrifiants Lubtek	Graisse	60.95 \$
Lubriwin	Chamois	30.47 \$
M. Lemieux inc.	Peinture aérosol	176.09 \$
Marché Veilleux	Achats pour conférence de presse et CCU	20.77 \$
Ministère de la sécurité publique	1er versement - Sûreté du Québec	278 315.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part et composteurs	47 911.88 \$
Municipalité de Laurier Station	Quote-part - récupération	4 875.62 \$
Judith Nadeau	Fermeture du chalet	480.00 \$
Orizon Mobile	Remplacement d'appareil	67.71 \$
Papeterie Lobi	Cartouches	54.60 \$
Peinture lignes Plus	Terrain de soccer	491.01 \$
Perfromance C2	Session 12 avril au 2 juillet	11 209.21 \$
PG Solutions	Antivirus (renouvellement)	609.53 \$
Placide Martineau inc.	Entretien de bâtiment	1 080.59 \$
Plania	Consultation urbanistique et centre sportif	1 729.81 \$
POGZ	Papeterie	308.15 \$
Poly-Énergie inc.	Réparer sentinelle et contrat d'entretien	1 073.61 \$
Pompe Ste-Foy	Jet (pour étendre colle à asphalte)	12.09 \$
Produits chimiques CCC ltée	Permanganate	2 243.51 \$
Productions Hugues Pomerleau inc.	Dépôt - sortie terrain de jeux	90.30 \$
Produits Industriels Jean-Paul Côté inc.	Hypochlorite	993.30 \$
Produits & Services de la Construction	Pièces aux étangs et outillage garage	601.29 \$
Protection incendie PC	Recharges	31.61 \$
Publications Le Peuple	Publications	729.18 \$
Publications du Québec	Renouvellement	40.86 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	970.56 \$
Ray-car	Super colle	117.39 \$
Réal Huot	Rehaussement et grille	880.34 \$
Réseau Biblio	Sacs	101.59 \$
RésoTel	Lignes pour panneau d'alarme	138.84 \$
Richer Boulet	Pierre lotus	32.35 \$
SerruPro	Modifier la porte d'entrée	875.09 \$
Services Frimas inc.	Maintenance d'avril	258.48 \$
Services Jag	Inspections et vignettes	259.62 \$
Servi Pompe S.P.	Nettoyage de la fournaise au garage	247.20 \$
Simplex Grinnell	Cartes de temps	76.76 \$
Sonic	Location réservoir	54.18 \$
S-Pace	Signalisation	17.50 \$
Technolaser	Cartouches	109.00 \$
Tremblay, Bois, Mignault, Lemay	Cour municipale	609.53 \$
Unicoop	Pièce	456.75 \$
Westburne	Compteur d'eau et outils	281.09 \$
Wolseley	Boîtes de service, évier, pièces et compteurs	1 065.20 \$
Xérox	Photocopieur - versement trimestriel	2 575.32 \$
Yves Payette	Mesure des boues	1 467.38 \$
Total des comptes à payer pour le mois de mai 2010 :		797 609.92 \$

TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
ADMINISTRATION		
PLACE FRANCOEUR - RÉMUNÉRATION	2 000.00 \$	
PLACE FRANCOEUR - REER COLLECTIF	150.00 \$	
PLACE FRANCOEUR - CONT. EMPLOYEUR	280.00 \$	
PLACE FRANCOEUR - ASS. COLLECTIVE	15.00 \$	
PLACE FRANCOEUR - ENT. & REP. BATIMENT	4 700.00 \$	
PLACE FRANCOEUR - ENT. & REP. ÉQUIPEMENT		2 500.00 \$
PLACE FRANCOEUR - PIÈCES & ACCESSOIRES		2 500.00 \$
ADMINISTRATION - RÉMUNÉRATION		2 145.00 \$
S.A.A.Q. - FRAIS DE POSTE	15.00 \$	
S.A.A.Q. - ASSURANCES		15.00 \$
TOTAL - ADMINISTRATION	7 160.00 \$	7 160.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
POMPIERS - ASSURANCES	620.00 \$	
POMPIERS - ENT. & REP. BÂTIMENT & TERRAIN		620.00 \$
TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE	620.00 \$	620.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
VOIRIE - ASSURANCE DÉDUCTIBLE	1 000.00 \$	
VOIRIE - ASSURANCES		1 000.00 \$
NEIGE - STATIONNEMENT	17 500.00 \$	
NEIGE - SECTEUR RURAL		17 500.00 \$
SIGNALISATION - LIGNAGE	720.00 \$	
SIGNALISATION - PIÈCES & ACCESSOIRES		720.00 \$
PAVAGE NOUVELLES RUES	233199.00 \$	
VOIRIE INFRASTRUCTURE		233 199.00 \$
TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE	252 419.00 \$	252 419.00 \$
APPROVISIONNEMENT - TRAITEMENT D'EAU		
TRAITEMENT EAU - ENT. & REP. BÂTIMENT/TERRAIN	800.00 \$	
TRAITEMENT EAU - ENT. & REP. MACH. & OUTILLAGE		800.00 \$
TOTAL - TRAITEMENT EAU	800.00 \$	800.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES		
TRAITEMENT EAUX USÉES - INFRASTRUCTURE	1 700.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - ENT. & REP. MACH/OUTIL	600.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - PAPETERIE	35.00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - SCIENT. & GENIE		1 000.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES - ENT. & RÉP. BÂTIMENT		500.00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES - PROD. CHIMIQUE		835.00 \$
RESEAU EGOUT - ENT. & REP. MACH./OUTILLAGE	100.00 \$	
RESEAU EGOUT - ENT. & REP. INFRASTRUCUTURE		100.00 \$
TOTAL - DISTRIBUTION EAU	2 435.00 \$	2 435.00 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES		
ORDURES - ASSURANCES	3 026.00 \$	
ORDURES - ASSURANCES (RÉCLAMATION)	1 000.00 \$	
ORDURES - ESSENCE		4 026.00 \$
TOTAL - DÉCHETS DOMESTIQUE	4 026.00 \$	4 026.00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT		
URBANISME - IMMATRICULATION	15.00 \$	
URBANISME - ENT. & REP. MACH/OUTILLAGE	2 000.00 \$	
URBANISME - ALIMENTS	50.00 \$	
URBANISME - SERV. PROF. JURIDIQUE		2 065.00 \$
TOTAL - AMÉNAGEMENT & URBANISME	2 065.00 \$	2 065.00 \$
BIENS PATRIMONIAUX		
RENOV. RENOUVEAU VILLAGEOIS	320.00 \$	
AMÉNAGEMENT - PIÈCES & ACCESSOIRES		320.00 \$
TOTAL - HORTICULTURE	320.00 \$	320.00 \$



SALLE COMMUNAUTAIRE		
SALLE COMM. - ASSURANCES	65.00 \$	
SALLE COMM. - ENT & REP. MACH/OUTILLAGE	100.00 \$	
SALLE COMM. - ASS. & ABONNEMENTS		165.00 \$
TOTAL - SALLE COMMUNAUTAIRE	165.00 \$	165.00 \$
LOISIRS		
LOISIRS - RESP. DE COURS & ARBITRE	500.00 \$	
LOISIRS - PIÈCES & ACCESSOIRES	700.00 \$	
LOISIRS - ENT. & REP. BATIMENT & TERRAIN		1 200.00 \$
TOTAL - LOISIRS	1 200.00 \$	1 200.00 \$
BIBLIOTHEQUE		
BIBLIO. - ENT. & REP. MACH/OUTILLAGE	420.00 \$	
BIBLIO. - PIÈCES & ACCESSOIRES	180.00 \$	
BIBLIO. - ARTICLES DE NETTOYAGE	240.00 \$	
BIBLIO. - DÉPENSES DE PUBLICITÉ		640.00 \$
BIBLIO. - FORMATION		200.00 \$
TOTAL- BIBLIOTHÈQUE	840.00 \$	840.00 \$
GRAND TOTAL	272 050.00 \$	272 050.00 \$

Adopté à l'unanimité.

14674-06-2010
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 635-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité désire encadrer le droit d'utilisation des roulottes de camping, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A tel qu'identifiée au règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE les projets de construction de résidences qui sont présentés à la Municipalité sont de plus en plus imposants;

ATTENDU QUE la Municipalité désire permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 28 avril 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 mai 2010, par André Sévigny, conseiller n° 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement n° 635-2010 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à l'utilisation des roulottes, tentes-roulottes et motorisés existants installés de façon permanente dans la zone 34A, de modifier la hauteur maximale des bâtiments principaux résidentiels dans certaines zones et de permettre le travail à domicile dans toutes les résidences unifamiliales.

Que le règlement décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité.

Que le règlement 635-2010 entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14675-06-2010
point no 7b

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 638-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 216-2010 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SADR) en remplacement du règlement 212-2009;

ATTENDU QUE le règlement 216-2010 vise entre autres à agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Apollinaire, permettre les carrières et les sablières à des fins autres qu'agricoles et les commerces ou services en affectation agricole sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 638-2010 modifiant le plan d'urbanisme, règlement numéro 589-2007, afin d'intégrer certaines dispositions du règlement numéro 216-2010 de la MRC de Lotbinière.

Que ce projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

La mairesse, Ginette Moreau s'abstient de vote pour cette résolution.

14676-06-2010
point no 7c

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 639-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 216-2010 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SADR) en remplacement du règlement 212-2009;

ATTENDU QUE le règlement 216-2010 vise entre autres à agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Apollinaire, permettre les carrières et les sablières à des fins autres qu'agricoles et les commerces ou services en affectation agricole sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 639-2010 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement 216-2010 de la MRC de Lotbinière.

Que ce projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

La mairesse, Ginette Moreau s'abstient de vote pour cette résolution.

14677-06-2010
point no 7d

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 641-2010

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 216-2010 modifiant le schéma d'aménagement révisé (SADR) en remplacement du règlement 212-2009;



ATTENDU QUE le règlement 216-2010 vise entre autres à agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Apollinaire, permettre les carrières et les sablières à des fins autres qu'agricoles et les commerces ou services en affectation agricole sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire doit, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier sa réglementation d'urbanisme dans le délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 641-2010 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007 afin d'intégrer certaines dispositions du règlement 216-2010 de la MRC de Lotbinière.

Que ce projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14678-06-2010
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 7 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2010-230 pour le 12, rue Industrielle afin d'installer une clôture et ajouter une porte extérieure au bâtiment principal.
- Numéro 2010-175 pour le 114, rue Principale afin de changer la rampe de la galerie avant.
- Numéro 2010-198 pour le 107, rue Principale afin d'installer une clôture.
- Numéro 2010-174 pour le 93-95, rue Principale afin de changer les fenêtres.
- Numéro 2010-252 pour le 49, rue Principale afin de rénover la remise.
- Numéro 2010-249 pour le 16, rue du Collège afin d'installer une clôture.
- Numéro 2010-156 pour le 68, rue Principale afin d'agrandir le garage et rénover le bâtiment principal.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis avec les recommandations suivantes :

- Pour la demande 2010-174 : Que les volets soient conservés ou remplacés par des volets plus larges;
- Pour la demande 2010-156 : Que la couleur du revêtement extérieur soit au choix du propriétaire parmi les deux couleurs proposées par l'architecte.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les demandes de permis relatives aux demandes numéro 2010-230, 2010-175, 2010-198, 2010-252 et 2010-249.

D'accorder les demandes de permis relatives aux demandes numéro 2010-174 et 2010-156 avec les mêmes recommandations que le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

La mairesse, Ginette Moreau, s'abstient de vote pour cette résolution.

14679-06-2010
point no 7f

PIIA ROUTE 273 – 46-50, RUE CHAÎNÉ

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 384 794 d'une superficie de 1105.1 m² dans la zone 146 C, situé au 46-50, rue Chaîné;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2010-224 afin d'agrandir le garage existant et de le transformer en garage attenant à la résidence;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande de refuser cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux demandés dans la demande de permis numéro 2010-224 soient refusés parce que le projet n'est pas esthétique et que les travaux ont débuté sans permis.

Adopté à l'unanimité

14680-06-2010
point no 7g

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2010-257 pour le 324, rue Laurier afin de construire un nouveau bâtiment principal de type commercial et industriel.

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis avec les recommandations suivantes :

- Que les fenêtres soient de plus grandes dimensions.
- Que la façade soit, en partie ou en totalité, recouverte de pierre ou de brique.
- Que l'entrée principale se démarque par rapport au reste du bâtiment.
- Que le projet soit présenté à nouveau pour la version finale du projet

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis relative à la demande numéro 2010-257 avec les mêmes recommandations que le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller n° 5, André Sévigny, s'abstient de vote pour cette résolution.

14681-06-2010
point no 7h

PIIA AFFICHAGE ET DÉROGATION MINEURE – 399, ROUTE 273

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 4 573 144 dans la zone 141 C situé au 399, Route 273;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2010-182 afin d'installer des enseignes murales sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE la superficie des enseignes situées en façade du bâtiment principal sera de 19.5 mètres carrés, soit 5,51 % de la façade principale;

ATTENDU QUE la superficie totale des enseignes murales est limitée à 5 % de la façade sur laquelle les enseignes sont appliquées sans toutefois excéder 5.6 m² en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;



ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-040 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 mai 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-040 soit acceptée telle que présentée.

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2010-182.

Adopté à l'unanimité

14682-06-2010
point no 7i

DÉROGATION MINEURE – 56-B, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot 3 976 945 d'une superficie de 490.6 m² dans la zone 186 R, situé au 56-B, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2010-217 afin d'installer un spa en cour arrière de sa propriété;

ATTENDU QUE la distance projetée entre le spa et la ligne arrière de la propriété sera de 1.5 mètre;

ATTENDU QUE la norme minimale prescrite dans le règlement de zonage numéro 590-2007 pour la distance minimale de la ligne arrière est de 3 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure numéro 2010-044 à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 14 mai 2010;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu des règlements sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande, à la majorité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure considérant que les pompes du spa seront à plus de 3 mètres des lignes de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2010-044 soit acceptée telle que présenté, conditionnellement à ce que la clôture existante soit prolongée sur toute la ligne arrière du terrain.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller n° 5, André Sévigny, s'abstient de vote pour cette résolution.

14683-06-2010
point no 7j

DÉMISSION AU CCU

ATTENDU QUE Monsieur Roger Tardif a remis sa démission en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, le 25 mai dernier;

ATTENDU QUE le CCU doit être composé de 5 membres résidents de la Municipalité en vertu du règlement 250-1996;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la démission de Monsieur Roger Tardif en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme et de le remercier pour le travail bénévole accompli au service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

14684-06-2010
point no 8a

ENGAGEMENT DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU TERRAIN DE JEUX POUR LA SAISON 2010

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats (entre 9.50 \$ et 10 \$ l'heure), 14 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2010. La liste peut être consultée à la Municipalité.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

14685-06-2010
point no 9a

EMBAUCHE DE 2 NOUVEAUX POMPIERS

ATTENDU QUE plusieurs pompiers du service de sécurité incendie ont quitté leur poste;

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif de 24 pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que les officiers ont recommandé l'embauche des 2 nouveaux membres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Messieurs Étienne Sigier et Stéphane Milhomme comme pompiers et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

De rectifier la résolution n° 14615-04-2010 concernant la démission de 3 pompiers. M. Guillaume Daigle demeurera au sein du service de sécurité incendie, il y a donc eu démission de 2 pompiers.

Adopté à l'unanimité

14686-06-2010
point no 10a

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 318-98 SUR LA CIRCULATION

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement sur la circulation afin de réduire la vitesse sur la route du Cap;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une pétition des citoyens du secteur concerné;

ATTENDU QU'il y a présence d'un bouton sur cette route;



ATTENDU QUE la route est très étroite et qu'il y a présence de véhicules motorisés;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné conformément à la Loi le 3^e jour de mai 2010, par André Sévigny, conseiller n^o 5 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le numéro 640-2010 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 :

L'annexe « H » (limite de vitesse 70 km/h) soit modifiée afin d'enlever :

- Route du Cap

Dorénavant, pour ce secteur, se référer à l'article 5.1 du règlement 318-98 :

Sous réserve de ce que stipulé aux articles 5.2, 5.3 et 5.4 du présent règlement, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/heure sur tous les chemins publics de la municipalité.

ARTICLE 2 :

L'annexe « I » (limite de vitesse 80 km/h) soit modifiée afin de placer la limite de vitesse pour :

- Les 460 premiers mètres du rang Gaspé du côté est de la rue Principale

Dorénavant, pour ce secteur, se référer à l'article 5.1 du règlement 318-98 :

Sous réserve de ce que stipulé aux articles 5.2, 5.3 et 5.4 du présent règlement, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/heure sur tous les chemins publics de la municipalité.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À ST-APOLLINAIRE, CE 7^e JOUR DU JUIN.

14687-06-2010
point no 10b

CGER – NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION MENSUELLE DU CAMION À ORDURES

ATTENDU QUE la Municipalité a un contrat de location avec le Centre de Gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU QUE pour l'année 2009-2010, notre camion à ordures a dépassé le nombre d'odomètres alloués de 30 000 km/an, ce qui a occasionné des coûts supplémentaires de 4992.88 \$ en plus des frais mensuels de 6116.94 \$/mois;

ATTENDU QUE la Municipalité désire augmenter le kilométrage de 5000 km afin d'éviter des coûts supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De signer un nouveau contrat avec le CGER qui consiste à 35 000 km pour un coût mensuel de 6444 \$.

Adopté à l'unanimité

14688-06-2010
point no 10c

ACHAT DE TUYAUX POUR PONCEAUX

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de tuyaux pour ponceaux;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- Centre du ponceau Courval inc. : 9 006.00 \$ + taxes
- Armtec : 9 979.68 \$ + taxes
- EMCO : 10 251.50 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des tuyaux pour ponceaux auprès du plus bas soumissionnaire, le Centre du ponceau Courval inc., au coût de 9006 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14689-06-2010
point no 10d

MANDAT À « GROUPE GIROUX » POUR LE PIQUETAGE DES RUES CÔTÉ ET GINGRAS

ATTENDU QUE la Municipalité projette de faire la réfection de la rue Côté et d'une section de la rue Gingras;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées auprès de 4 fournisseurs et que 3 ont été reçues, soit :

- Groupe Giroux : 1300 \$ + taxes
- Paul Grimard 1675 \$ taxes incluses
- VRSB : 4250 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme d'arpentage « Groupe Giroux » pour le piquetage de l'emprise de la rue Côté et une section de la rue Gingras, tel que décrit dans l'offre de services du 27 mai 2010, pour un montant de 1 300 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14690-06-2010
point no 11a

VENTE DE BIENS ET MEUBLES

ATTENDU QU'il y a eu une vente de biens et meubles le 24 avril dernier au garage municipal;

ATTENDU QU'il reste encore quelques articles qui n'ont pas été vendus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer les biens suivants aux personnes suivantes, au prix indiqué :

1 armoire	Linda Fortin	40 \$
2 armoires et 8 chaises	Éric Béchard	50 \$

Adopté à l'unanimité

14691-06-2010
point no 12a

ÉCHANGE DE PARCELLE DE TERRAINS

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire du lot 3 384 622 sis au 57, rue Rousseau;

ATTENDU QUE lors d'opération d'arpentage du lot 3 384 622, le requérant s'est aperçu qu'une parcelle de son terrain avait été attribuée à la Municipalité au moment du cadastre de la rue Rousseau en 1971;

ATTENDU QUE le lot 3 384 620 qui se trouve à l'est du terrain du requérant a été corrigé en 1979, car la limite entre ce lot et celui du requérant ne correspondait pas au centre du cours d'eau maintenant enterré;



ATTENDU QUE le requérant revendique une parcelle dans le coin sud de son terrain;

ATTENDU QUE la bordure et une partie du pavage de la rue Rousseau appartenant à la municipalité empiètent sur le terrain du requérant;

ATTENDU QUE le requérant est prêt à céder à la Municipalité la parcelle de terrain qui empiète sur sa propriété en échange de la parcelle revendiquée;

ATTENDU QUE le requérant accepte de verser la somme de 1000 \$ pour couvrir 50 % des frais;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité mandate le Groupe Giroux et la firme Bergeron Larochelle, société de notaires afin de régulariser ce dossier et autorise Ginette Moreau, mairesse et Martine Couture, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

14692-06-2010
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 juin 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14693-06-2010
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 juin 2010, à 20 h 41.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
